

39



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 25 avril 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 25 avril 2008

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se prononce sur les deux rappels au Règlement soulevés hier par l'hon. M. Murphy. Le président statue que les propos tenus par M. C. LeBlanc dans sa déclaration ne constituent pas une attaque personnelle à l'endroit de M. B. LeBlanc.

Le président statue que les propos tenus par M. Steeves pourraient être interprétés comme une mise en doute de l'honnêteté et de l'intégrité du premier ministre et que de tels propos sont inacceptables à la Chambre. Le président avertit les parlementaires de choisir leurs mots avec soin lorsqu'ils parlent d'autres parlementaires.

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes qui exhortent le gouvernement à donner la priorité absolue à la réfection d'un tronçon de la route 102 situé au sud d'Evandale, de Browns Flat à la limite commune du DSL et de Westfield. (Pétition 18.)

M. Volpé donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 1^{er} mai 2008, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit qu'il rendra la province autosuffisante d'ici à l'an 2026 ;

attendu que le gouvernement n'a pas déposé de plan financier à l'appui de son objectif ;

attendu que David Foord et John D. McLaughlin ont déclaré que l'atteinte de l'objectif du gouvernement suppose qu'aucun paiement de péréquation ne sera reçu en 2026 ;

attendu que les paiements de péréquation pour l'année financière 2008-2009, en pourcentage des recettes provinciales globales, ont affiché une augmentation plutôt qu'une diminution par rapport à ceux de l'année financière 2007-2008 ;

attendu que MM. Foord et McLaughlin ont écrit en 2007 que, pour que le Nouveau-Brunswick atteigne l'objectif visé, nous devons enregistrer, au cours des 20 prochaines années, des augmentations annuelles moyennes du PIB réel supérieures de 1,5 point à la moyenne canadienne ;

attendu que la Banque du Canada a prévu que le ralentissement économique aux États-Unis aura des répercussions directes sur l'économie canadienne ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de déposer des prévisions financières à long terme qui appuieront son objectif d'autosuffisance d'ici à 2026.

M. Holder donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 1^{er} mai 2008, appuyé par M. Ashfield, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreux secteurs de la province peuvent subir les incidences négatives d'inondations saisonnières anormales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement d'assurer un soutien et une aide aux personnes touchées ;

attendu que, en janvier 2006, le gouvernement progressiste-conservateur a pris des mesures pour fournir des services gratuits d'analyse de la qualité de l'eau des puits privés inondés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de mettre en oeuvre une politique permanente d'analyse sans frais de la qualité de l'eau des puits privés dans les secteurs inondés pour contribuer à assurer la salubrité de l'eau potable pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 34, après quoi la Chambre poursuivra le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35.

Le leader parlementaire du gouvernement informe la Chambre que l'intention du gouvernement est que, le mardi 29 avril 2008, la deuxième lecture des projets de loi 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 48 et 49 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivant :

42, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales* ;
32, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

Pendant l'étude du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régions régionales de la santé*, M. C. LeBlanc propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que le projet de loi soit amendé par la suppression de l'article 6.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 22

M. Mockler	M ^{me} Blaney	M. Fitch
M. D. Graham	M ^{me} Poirier	M. Betts
M. Volpé	M. Holder	M. Northrup
M. Harrison	M ^{me} Dubé	M. Olscamp
M. Robichaud	M. Carr	M. Urquhart
M. Ashfield	M. Williams	M. C. Landry
M. Steeves	M. Alward	M. C. LeBlanc
M. MacDonald		

CONTRE : 27

M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Keir	l'hon. M. Stiles
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Albert	M ^{me} Lavoie
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Arseneault	M. Miles
l'hon. C. Robichaud	M. A. LeBlanc	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M. B. LeBlanc	M. Collins
l'hon. D. Landry	M. Kenny	M. Brewer
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette	M. Kennedy

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

34, *Loi modifiant la Loi sur les régions régionales de la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 65 (24 avril 2008).